



Commune de Nouvoitou

Audit de début de mandat

Rapport final

30 septembre 2026

Sémaphores Expertise SA
SA au capital de 1 784 415 €
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Pays de la Loire

Bureau :
9 rue Eugène Orieux • BP 10139
44403 Rezé cedex
Tél. 02 40 35 35 17

Siège social : 20/24 rue Martin Bernard • 75013 Paris
Tél. 01 53 62 70 00 • 388 269 045 RCS Paris
Numéro d'identification intracommunautaire FR 10 388 269 045

Une société du Groupe Alpha
BORDEAUX • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER
NANTES • NOUMÉA • ORLÉANS • PARIS • ROUEN
SAINT-DENIS DE LA RÉUNION • TOULOUSE

À l'issue du renouvellement de ses instances, la commune de Nouvoitou a souhaité disposer d'un regard extérieur sur sa situation financière et procéder, à ce titre, à un audit financier de début de mandat.

Le cabinet Sémaphores a été retenu pour conduire cette mission à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, par décision en date du 27 avril 2026. Les travaux ont débuté au mois de mai 2026. Une synthèse des analyses réalisées a été présentée en réunion publique le 29 septembre 2026, salle du Bocage.

Les analyses documentaires ont été établies principalement à partir des documents budgétaires, comptables et fiscaux suivants :

- comptes administratifs et comptes de gestion 2019 à 2025
- budget primitif 2026
- états fiscaux 1288M pour les années 2019 à 2025
- état fiscal 1259 pour l'année 2026

Ces données ont été complétées par différents éléments transmis par les services de la commune, notamment des tableaux de suivi relatifs aux ressources humaines ainsi que des extractions comptables permettant d'approfondir certains postes de recettes et de dépenses. Les données communiquées par la collectivité ont, autant que possible, été rapprochées des informations issues des documents comptables, budgétaires et fiscaux disponibles.

La présente mission constitue une analyse financière de la situation de la commune et de son évolution au cours de la période étudiée. Elle vise notamment à apprécier les principaux équilibres budgétaires, à identifier les déterminants des évolutions observées et à mesurer leurs conséquences sur les marges de manœuvre financières de la collectivité. Elle ne constitue ni une certification des comptes, ni un contrôle de régularité de nature juridictionnelle.

Les analyses sont établies sur la base des informations disponibles et portées à la connaissance du cabinet à la date d'achèvement des travaux. Elles traduisent donc la situation de la collectivité telle qu'elle peut être appréciée au regard de ces éléments et sous réserve, notamment, de décisions ou d'informations postérieures à cette date.

Enfin, les travaux ont été conduits en toute indépendance et impartialité, dans le respect des principes déontologiques attachés à l'exercice des missions de conseil. Les constats, analyses et conclusions présentés dans le présent rapport reposent exclusivement sur les éléments examinés dans le cadre de la mission. Ils ont été formulés avec un souci constant d'objectivité, de neutralité et de fidélité aux données disponibles.

L'analyse porte sur les conséquences financières des décisions prises au cours de la période étudiée, et non sur leur opportunité politique. Elle a pour seule finalité d'objectiver la trajectoire financière de la commune et les conditions dans lesquelles celle-ci aborde le nouveau mandat.

VOTRE CONTACT

Aurélien LURON
Responsable de mission Senior
aurelien.luron@semaphores.fr

avant-propos	2
Liste des abréviations	4
Synthèse des travaux	5
la lecture du budget d'une commune	6
Architecture budgétaire au 31 décembre 2025	7
Le fonctionnement et l'autofinancement (budget principal)	8
Un effet ciseaux marqué depuis 2021 – une épargne en tension	8
L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	9
<i>Focus sur la masse salariale</i>	10
<i>Focus sur la masse salariale La croissance des effectifs</i>	11
<i>Focus sur la masse salariale L'organisation</i>	12
<i>Focus sur les charges à caractère général</i>	13
<i>Focus sur les charges de gestion courante</i>	14
L'évolution des recettes réelles de fonctionnement	15
<i>Focus sur la fiscalité communale (1/2)</i>	16
<i>Focus sur la fiscalité communale (2/2)</i>	17
<i>Les dotations</i>	18
<i>La tarification des services</i>	19
L'investissement et l'endettement	20
l'effort d'investissement	20
Un encours de dette stabilise en valeur,	21
une tension sur le fonds de roulement	21
une dette globalement sans risque	22
Prospective financière	23
Méthodologie de travail	23
La prévision d'atterrissage 2026 en fonctionnement	24
Les hypothèses en termes de projection des ressources humaines	25
hypothèses fiscales	25
hypothèses sur les dotations	26
Conséquences sur la prospective (fonctionnement)	27
Conséquences sur la prospective (investissement)	27
<i>Reflexions autour des marges de manœuvre (1/2)</i>	28
<i>Reflexions autour des marges de manœuvre (2/2)</i>	29

LISTE DES ABREVIATIONS

CAF	Capacité d'autofinancement
CDD	Contrat à durée déterminée
Taux CNRACL	Taux de cotisation au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)
DRF	Dépenses réelles de fonctionnement
ETP	Equivalent temps plein
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
FPT	Fonction publique territoriale
RH	Ressources humaines
RRF	Recettes réelles de fonctionnement
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties

La situation financière de Nouvoitou doit être appréciée dans un **contexte de forte croissance de la commune**. Depuis 2019, la population a augmenté de près de 25%, avec notamment une progression importante du nombre d'enfants et des effectifs scolaires. La commune a accompagné cette évolution par un développement de ses services, en particulier dans les domaines scolaire, périscolaire et de la restauration. Les effectifs municipaux sont ainsi passés de 40 à 64 agents entre 2020 et 2026.

Cette évolution a toutefois eu un **coût durable sur le budget de fonctionnement**. Entre 2019 et 2025, les dépenses de fonctionnement ont progressé de près de 50 %, contre 33,5 % pour les recettes. La masse salariale constitue le principal facteur de cette hausse : elle atteint 2,19 M€ en 2025 et a augmenté de près de 64 % depuis 2019. Les recettes ont également été dynamiques, grâce à la croissance des bases fiscales, aux dotations, aux produits des services et à deux augmentations de 5 % du taux de taxe foncière intervenues en 2021 et 2023, mais leur progression n'a pas suffi à compenser celle des dépenses.

Il en résulte une réduction importante de l'épargne disponible chaque année. Depuis 2024, la commune dégage environ 240 k€ d'épargne avant remboursement des emprunts, mais seulement une cinquantaine de milliers d'euros après remboursement du capital. Ce niveau laisse peu de marge pour financer de nouveaux investissements ou absorber un imprévu. L'exercice 2026 accentue cette tension : selon l'atterrissage réalisé avec les services, les charges augmenteraient d'environ 314 k€ par rapport à 2025, contre seulement 32 k€ de recettes supplémentaires, conduisant à un **résultat de fonctionnement déficitaire**.

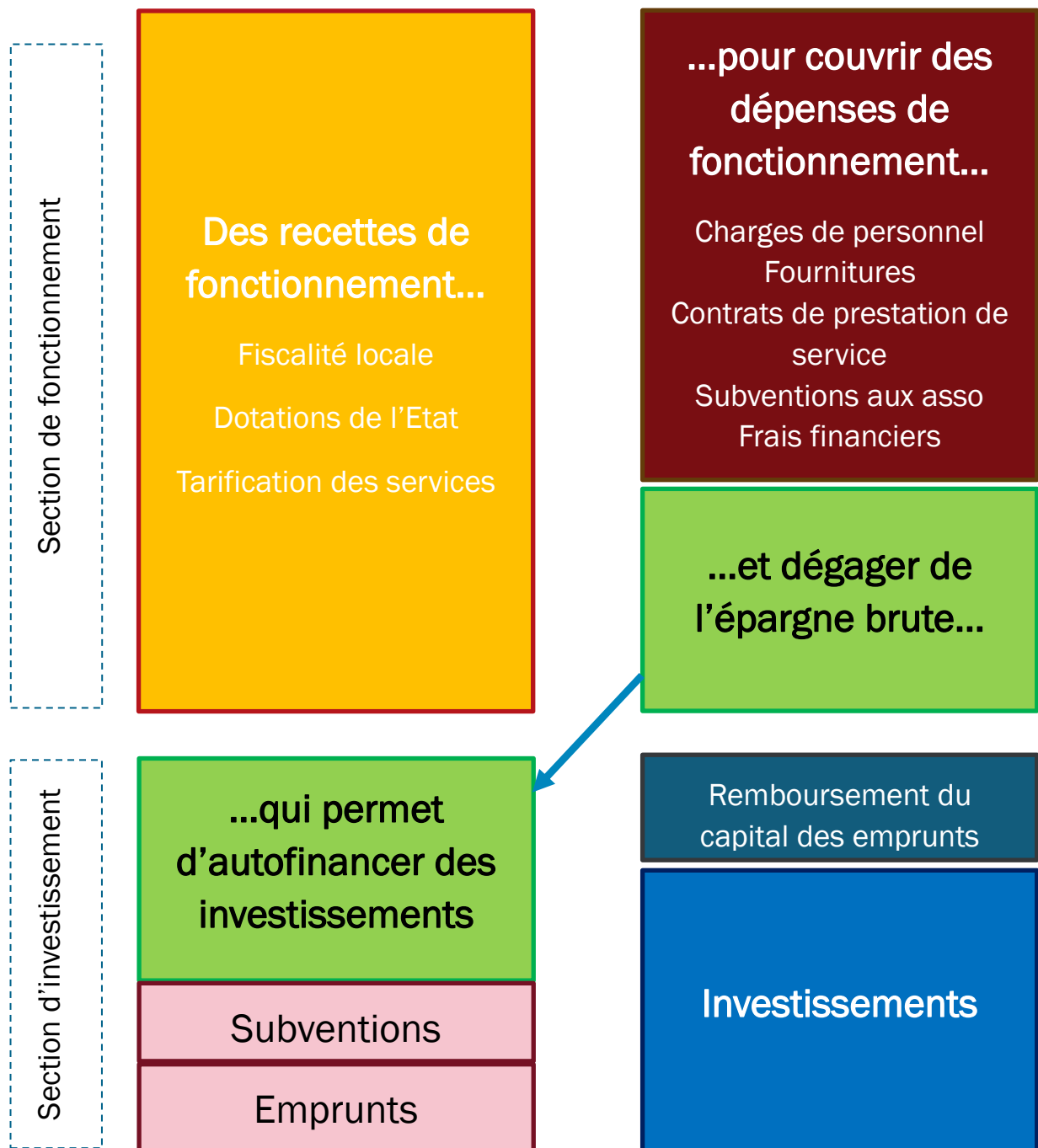
Sur le mandat précédent, Nouvoitou a investi près de 6,8 M€, avec un niveau de subventions particulièrement élevé. Mais la faiblesse de l'autofinancement a également nécessité le recours à 1,4 M€ d'emprunts nouveaux.

La dette ne constitue en revanche pas, à ce stade, le principal sujet de préoccupation. Son encours a diminué de près de 17 % entre 2019 et 2025 et l'ensemble des emprunts présente un profil sans risque. Deux emprunts arrivant à échéance en 2026 et 2027 permettront également de libérer environ 120 k€ de marge annuelle à partir de 2028. La commune dispose cependant d'un fonds de roulement limité, correspondant à environ deux mois de dépenses : **cette réserve doit donc être préservée et ne peut durablement se substituer à une épargne annuelle suffisante**.

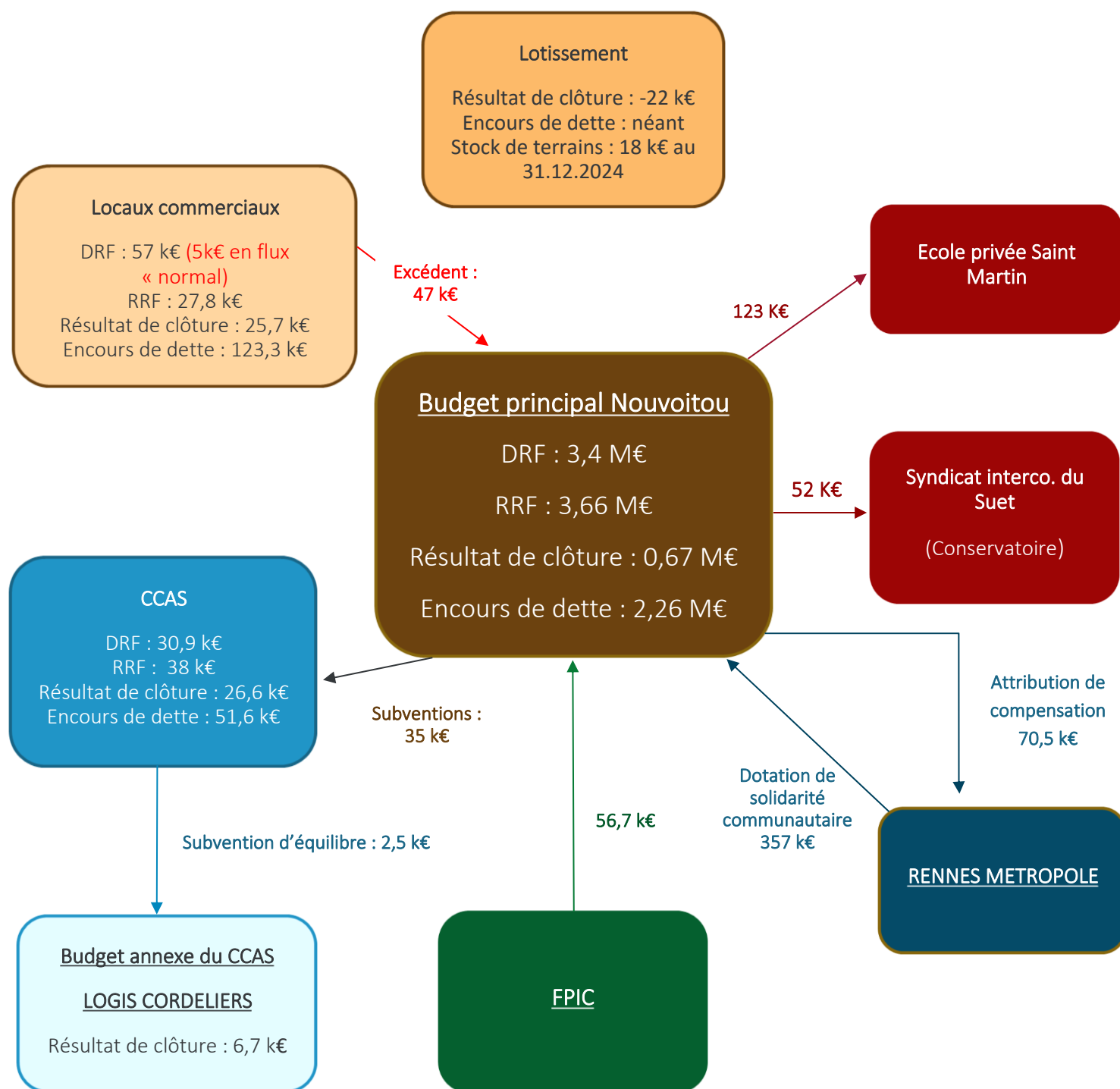
Pour les années à venir, l'enjeu est donc moins de réduire une dette excessive que de retrouver une capacité suffisante à financer les investissements sans fragiliser davantage le fonctionnement courant.

Le principal enjeu du début de mandat consiste à **rétablir un écart suffisant entre les recettes et les dépenses courantes**. La prospective réalisée conduit à rechercher, dès 2027, de l'ordre de 350 k€ de marges de manœuvre, afin de retrouver une épargne permettant de sécuriser les équilibres financiers et de maintenir une capacité d'investissement. Etant entendu que cette simulation inègre déjà 110 k€ déjà identifiés par la municipalité (sans quoi le besoin de marge de manœuvre s'établirait à 460 k€).

Cet effort pourra résulter d'une combinaison de plusieurs leviers : maîtrise et organisation des dépenses, évolution des effectifs, tarification des services, recherche de recettes complémentaires et, le cas échéant, fiscalité. À titre d'illustration uniquement, si l'intégralité de l'effort était portée par la taxe foncière, la hausse du taux communal serait de l'ordre de 26 %. Ce calcul ne constitue pas une préconisation, mais permet de mesurer l'ampleur des arbitrages à réaliser au cours du mandat.



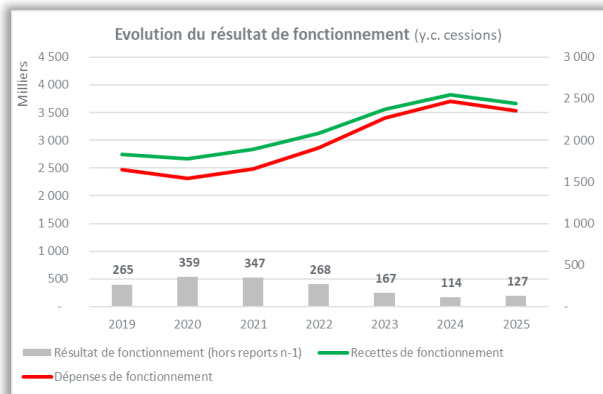
ARCHITECTURE BUDGETAIRE AU 31 DECEMBRE 2025



Le budget principal concentre 97% des flux financiers de la collectivité. Pour cette raison, les développements qui suivent se concentrent essentiellement sur ces masses financières.

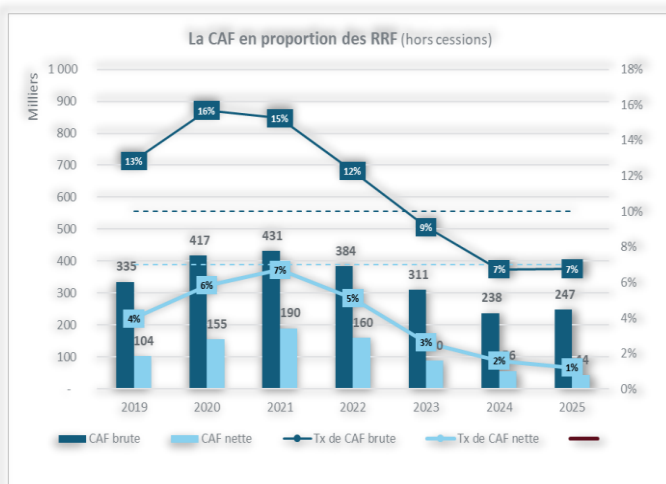
LE FONCTIONNEMENT ET L'AUTOFINANCEMENT (BUDGET PRINCIPAL)

UN EFFET CISEAUX MARQUE DEPUIS 2021 – UNE EPARGNE EN TENSION



Sous l'effet de la croissance de population (+716 habitants depuis 2019), les dépenses de fonctionnement ont crû de **+49,8%** au total **entre 2019 et 2025**, avec une évolution marquée lors de la relance économique post-COVID. Les recettes ont en revanche connu une dynamique plus faible (**+33,5%** au total **entre 2019 et 2025**). Cet effet ciseaux marqué entraîne une **division par 2** du résultat de fonctionnement annuel **par rapport à 2019**, et même une **division par 3 par rapport à 2021**.

Note : ce résultat tient compte des opérations d'ordre sur la section de fonctionnement (dotation aux amortissements, prise en compte des plus ou moins-values de cessions...).



S'agissant des ratios d'épargne, l'effet ciseaux est tout aussi marqué. Sur la période 2021/2025, on observe une CAF brute presque **divisée par deux (-45%)** et surtout une CAF nette qui a perdu près de **70%** de sa valeur.

La CAF brute s'établit ainsi autour de **240 k€/an** depuis 2024, soit **7%** des recettes réelles de fonctionnement (seuil de prudence à 10%), quand la CAF nette du remboursement du capital des emprunts s'établit seulement autour de **50 k€** depuis 2024, soit à peine **2%** des recettes réelles de fonctionnement (seuil de prudence à 7%).

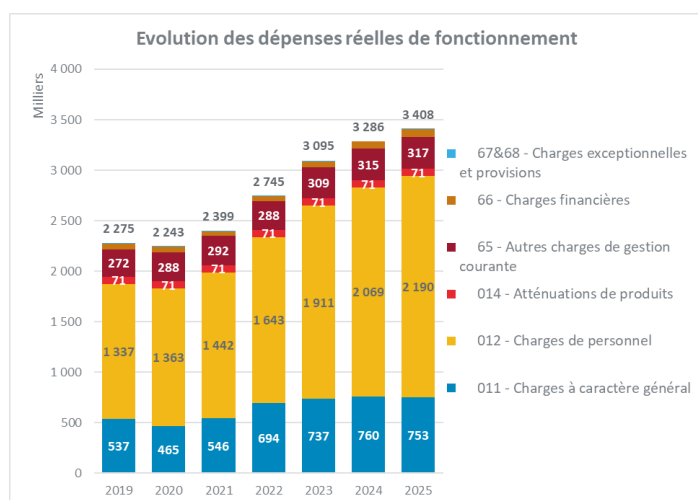
En l'état, ces indicateurs se situent dans une zone d'alerte, en tant qu'ils limitent de façon importante la capacité de la commune à investir ou même à supporter le moindre aléa en fonctionnement.

Il a cependant été porté à notre connaissance que 2 emprunts arrivent à échéance respectivement en 2026 et 2027, restaurant par la même occasion **120 k€** de marge de manœuvre pour la commune à horizon 2028 (ou 3,3% de ses RRF).

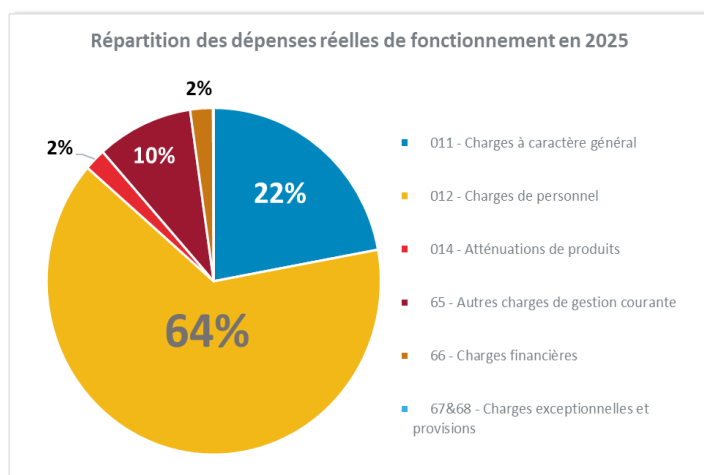


La CAF 2023 et 2025 intègre des reversements d'excédents du budget locaux commerciaux (qui génère autour de 35 K€ d'excédents par an). Compte tenu de la régularité de ce résultat, nous ne le retraitons pas de l'analyse.

L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal ont évolué de **+50% entre 2019 et 2025** (soit **+8,3%/an** en moyenne). Cette hausse résulte en partie d'une réponse apportée, par des recrutements supplémentaire, à l'augmentation de la population (**+23% sur la période**). Nous notons à ce titre qu'en 2022 la proportion d'enfants (0 à 14 ans) s'établissait à près d'**1/4 de la population totale**, justifiant que ces recrutements ait été dirigés principalement vers les services à caractère scolaire.



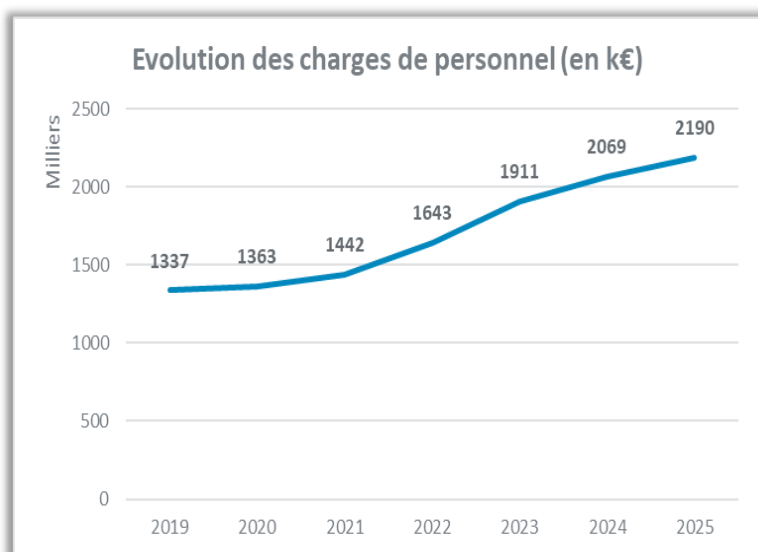
Les charges de personnel, qui représentaient **64%** du budget en 2025, expliquent l'essentiel de la dynamique (**+63,9% entre 2019 et 2025**).

Viennent ensuite les charges à caractère général, qui représentaient **22%** du budget en 2025 et ont crû de **+40% entre 2019 et 2025**.

Enfin, les autres charges courantes (**10%** du budget), essentiellement portées par les cotisations aux syndicats, ont augmenté de **+17% sur la période**.

En l'état de notre compréhension de la collectivité, les dépenses de fonctionnement présentent une très forte rigidité (**72% au total**), quand le seuil de prudence généralement admis se situe plutôt autour de **60%**. Les charges dites « rigides » regroupent notamment : les charges de personnel, les frais financiers des emprunts et les contributions obligatoires.

- S'agissant spécifiquement des charges de personnel, leur caractère « rigide » peut faire l'objet d'un débat compte tenu de la nature des recrutements opérés ces dernières années, majoritairement en CDD (*cf infra*, focus RH). En conséquence, une marge de manœuvre financière semble tout de même subsister sur ce poste de dépense.



Les charges de personnel représentent la majeure partie des dépenses réelles de fonctionnement (**2,19M€ en 2025**), soit **64%** du total. Cette proportion est croissante dans le budget : en 2019, la masse salariale représentait **59%** des charges de fonctionnement.

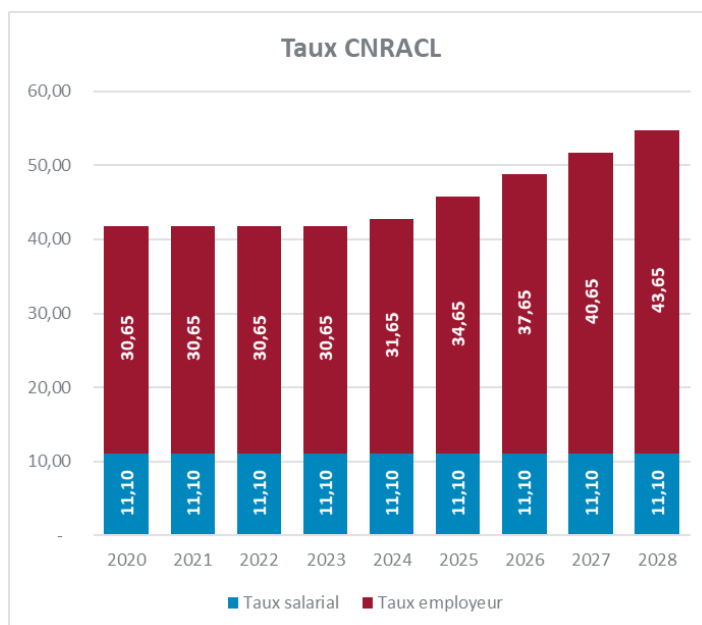
Elles ont connu une forte augmentation sur la **période 2019/2025 (+63,9%)**, représentant en moyenne annuelle une variation supérieure au seul glissement vieillesse technicité.

Les embauches réalisées sur la période (majoritairement des contractuels), en lien avec l'augmentation des effectifs scolaires, explique donc l'essentiel de la dynamique de ces charges.

A date de réalisation des travaux, seulement 60% des effectifs municipaux sont titulaires de la fonction publique.

Outre les recrutements opérés qui justifient cette variation de charge (cf infra), on note toutefois sur la période :

- Plusieurs revalorisations du point d'indice (**+3,5% le 1^{er} juillet 2022 ; +1,5% le 1^{er} juillet 2023**).
- Une croissance progressive du taux de CNRACL jusqu'en 2028. À noter que cette réforme ne concerne que les agents titulaires.



FOCUS SUR LA MASSE SALARIALE

LA CROISSANCE DES EFFECTIFS

On constate une croissance importante du nombre d'agents dans la commune : **+24 agents entre 2020 et 2026, soit +60%.**

Cette croissance s'explique principalement par les effectifs dans le périscolaire (dont éducation, ATSEM,

petite enfance), en raison d'un renforcement des taux d'encadrement et d'une croissance des effectifs scolaires (**+23,5% entre 2019 et 2024** : source rectorat).

- Le nombre d'agents dans ce secteur a connu une augmentation ainsi que la transformation de contrats de vacataires en contractuels de la FPT.
- On souligne également une hausse pour la restauration scolaire dans lequel le nombre d'agent a été **multiplié par 2** sur la même période (passant de 3 à 5 agents + 1 remplaçant).

On note en outre que ces recrutements ont été opérés principalement par la voie contractuelle :

Le nombre d'agents en CDD a quasiment été **multiplié par 3 entre 2020 et 2026**, passant de 8 à 23 agents. Alors qu'ils ne représentaient que 1/5 agents en 2020, les CDD représentent aujourd'hui près de 40% des effectifs.

A titre de comparaison, le nombre de titulaire a progressé, mais moins rapidement, passant de 28 agents en 2020 à 36 en 2026, soit une augmentation de **28,6%** en 6 ans.

Statut	2020	2026
	Nombre d'agents	
CDD	8	15
CDD (permanent)		4
CDD remplacement		4
Total CDD	8	23
en détachement		1
en dispo		3
stagiaire	4	1
Titulaire	28	36
Total général	40	64



POINT DE VIGILANCE

- Il n'existe aucune base de données publique permettant une comparaison fine de ces effectifs avec d'autres communes voisines.
- À noter également que les effectifs doivent être mis en lien avec les modes de gestion retenus par la collectivité (internalisation vs/ externalisation)

D'une manière générale, un nouveau visage des effectifs de la commune se dessine, qu'il s'agisse des services ou des catégories :

Sur les services, on remarque plusieurs changements entre 2020 et 2026 :

- D'abord, un rajeunissement des effectifs naturellement porté par l'augmentation du nombre d'agent dans le périscolaire (et dans une moindre mesure par l'administratif), mais également par des recrutements de « jeunes CDD » (plus de **60% des -36 ans** sont en CDD en 2026 contre moins de **40%** de titulaires).
*Pour info : **94% des +50 ans** sont titulaires en 2026.*
- Ensuite, la proportion du nombre d'ETP diminue sur la période par rapport au nombre d'agent : alors qu'il était de **91%** en 2020, il n'est plus que de **87%** aujourd'hui ; ce qui témoigne d'un changement des pratiques avec une hausse du nombre d'agents à temps non complet en particulier dans le périscolaire).
- Par ailleurs, le nombre de cadres est quant à lui en diminution, passant de 3 agents en 2020 à 2 seulement en 2026.

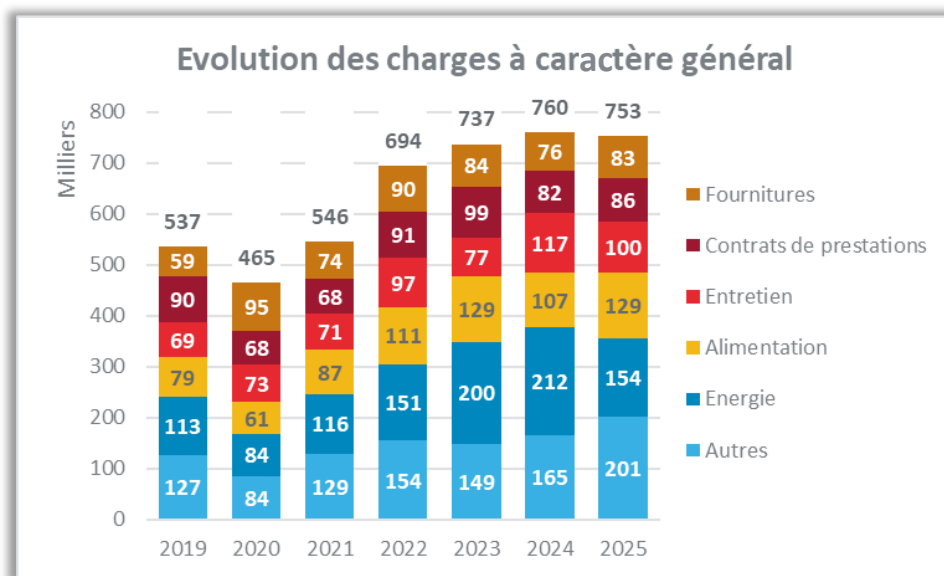
Le nombre d'agents à temps partiel (ETP < 1) a augmenté de **67%** entre 2020 et 2026 : il a été **multiplié par 2,1** rien que dans le périscolaire (passant de 10 agents en 2020 à 21 agents en 2026). Cette variation demeure toutefois cohérente avec la nature des missions.

Catégorie	2020 Nombre d'agents	2026 Nombre d'agents
A	3	2
B	3	6
C	34	56
Total général	40	64

Sur les catégories :

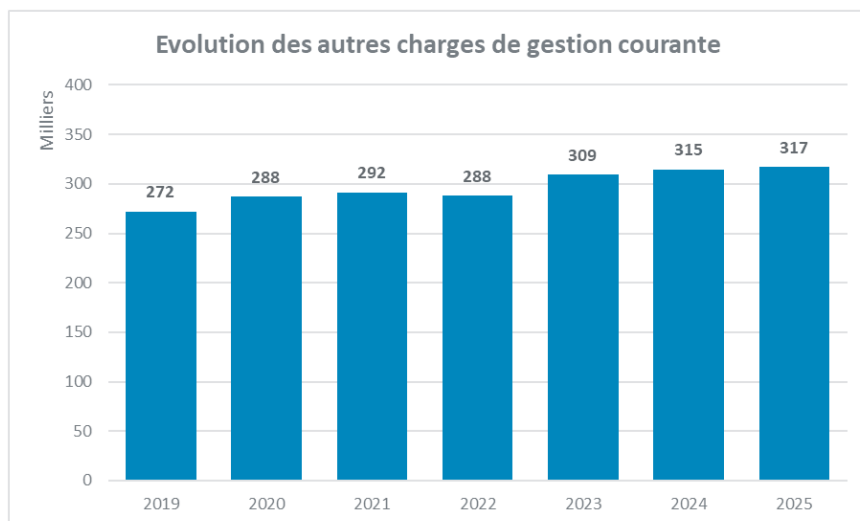
Le nombre d'agents C (**+65%**) et B (**multiplié par 2**) a augmenté entre 2020 et 2026. Comme évoqué supra, cette évolution est particulièrement visible sur le périscolaire et la restauration scolaire.

L'organisation de la collectivité met ainsi en évidence une priorité donnée aux services à la population, sans « sur-administration ». En revanche, les échanges menés au cours de l'étude nous ont permis d'identifier une insuffisance de lien entre le pilotage RH et le pilotage financier qui gagneraient à être renforcés, soit par un meilleur dialogue entre les services, soit par une fonction de pilotage « ressources » dédiée dans la collectivité.



Représentant près d'un quart des dépenses réelles de fonctionnement (**22%** en 2025), les charges à caractère général ont fortement augmenté **entre 2019 et 2025 (+40%)**. Cette croissance est essentiellement portée par cinq postes de charges :

- Les dépenses en énergies : elles représentent **21%** des charges à caractère général en 2025, et ont augmenté de **+37% entre 2019 et 2025**.
 - L'électricité et le chauffage urbain expliquent à eux seuls 86% de ces dépenses. Ces dépenses en énergie tendent toutefois à diminuer depuis 2024 (-27,3%).
 - Cette variation est toutefois cohérente avec le contexte macro-économique, subi de plein fouet par toutes les collectivités territoriales.
- Les dépenses d'alimentation : elles représentent **17%** des charges à caractère général et ont augmenté de **+63% entre 2019 et 2025**.
 - Elles peuvent notamment s'expliquer par l'augmentation des prix (inflation sur les achats) et du nombre d'élèves inscrits à la cantine (118,2k€ en 2025 pour la restauration scolaire, soit 92% de la totalité des dépenses en alimentation).
- Les dépenses en entretien (bâtiments publics, terrain, matériels roulants, etc..) : elles représentent **13,3%** de l'ensemble des charges à caractère général en 2025 et pèsent pour 100 k€/an en moyenne.
 - Le maintien de ce poste de charge demeure essentiel pour garantir l'état du patrimoine. En revanche, une analyse « technique » de ces postes de dépense doit être mesuré en lien avec la vétusté réelle, permettant seule de juger de la nécessité d'un remplacement de certaines installations.
- Les contrats de prestations de services (crèche, nettoyage des locaux de la cantine et contrôle périodique des installations gaz et électricité) représentent quant à eux **11,4%** des charges à caractère général en 2025 (en légère augmentation de **+5% depuis 2024**).
- Enfin, les dépenses de fournitures représentent **11%** des charges à caractère général, en augmentation **depuis 2019 (+40%)**.



Les charges de gestion courantes (317,2k€ en 2025) représentent environ **9,3%** des dépenses réelles de fonctionnement et ont augmenté de **+17% entre 2019 et 2025** (soit +2,6% par an en moyenne).

L'essentiel de cette dynamique a été portée par la croissance des soutiens accordés à l'école Saint Martin : **+68% sur la période**. À noter que cette charge dépend du nombre d'élève, auquel il est appliqué le coût moyen pondéré dépense au titre des écoles publiques (dépense non optimisable pour la collectivité)

La participation au syndicat intercommunal en charge de la gestion de l'école de danse (le SUET) est restée relativement stable sur la période (croissance de **+7k€**).

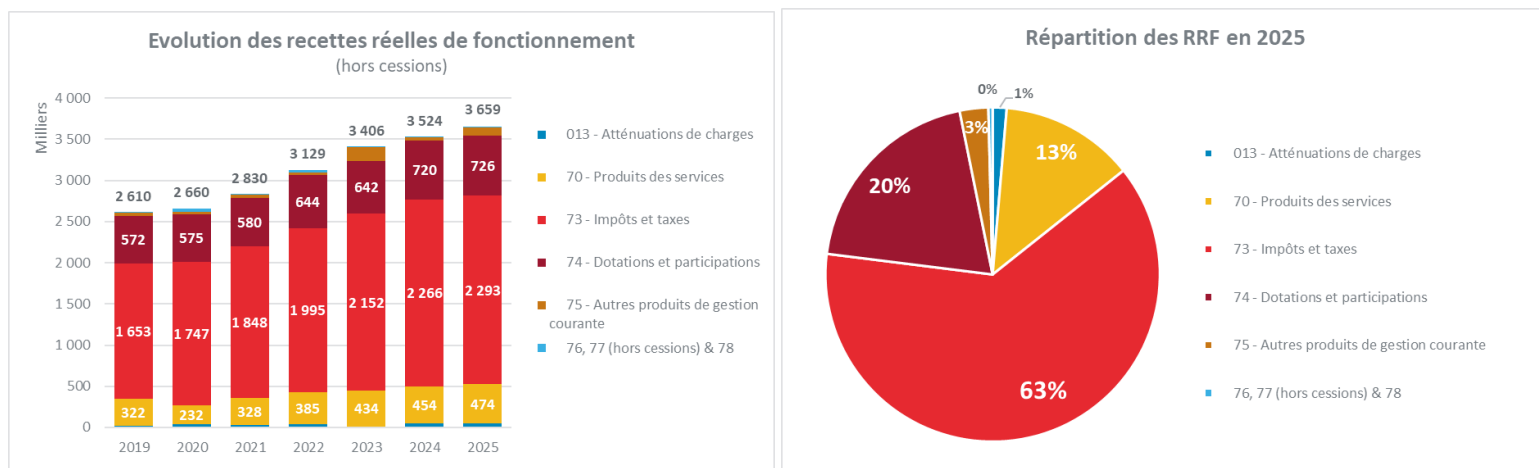
S'agissant des indemnités des élus, la croissance observée entre 2019 et 2025 s'explique par 2 paramètres :

- Probablement une révision du barème voté après les élections de 2020 (**+7,8 k€ entre 2019 et 2021**)*
- Les augmentations de la valeur du point d'indice adoptées par l'Etat post COVID (**+10,7 k€**)

	2019	2025	Poids dans le total 2025
Indemnités et frais de mission des élus	67 k€	88 k€	28%
CCAS	65 k€	35 k€	11%
Subventions et contributions obligatoires	139 k€	192 k€	60%
<i>dont école Saint Martin</i>	73 k€	123 k€	39%
<i>dont école publique</i>	8 k€	7 k€	2%
<i>dont Syndicat Interco. Suet</i>	45 k€	52 k€	16%
<i>dont autres (associations)</i>	13 k€	10 k€	3%
Autres charges de gestion courante	1 k€	2 k€	1%
Total chapitre 65	272 k€	317 k€	100%

*Nous notons qu'une nouvelle évolution est intervenue en 2026 tenant compte du franchissement du seuil de 3 500 habitants (augmentation du barème légal et du nombre d'élus). Cette évolution n'impactant pas la lecture rétrospective des comptes.

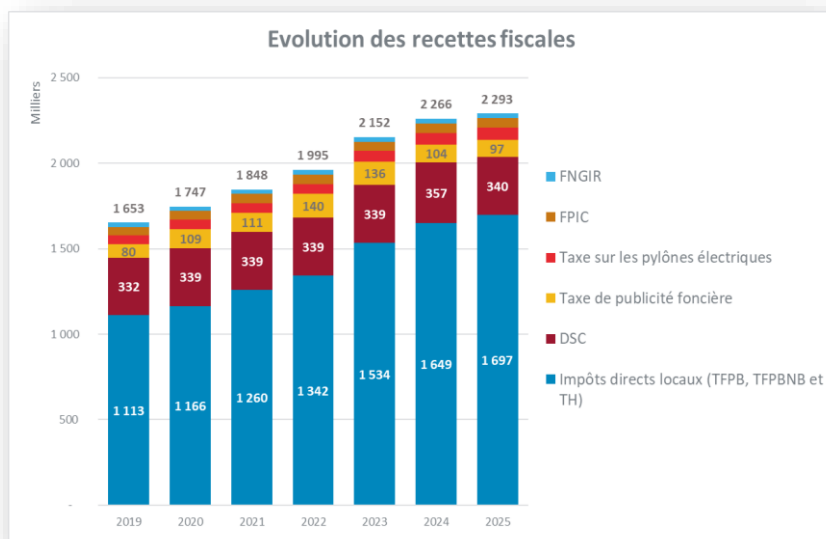
L'ÉVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal ont évolué de **+33,5% entre 2019 et 2025** (soit +5,6%/an en moyenne). A l'instar de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, cette hausse s'explique principalement par la croissance démographique rapide de Nouvoitou.

Ces dépenses sont essentiellement portées par :

- Les recettes fiscales, qui représentent **63%** du budget de fonctionnement en 2025. Elles ont augmenté de près de **39% entre 2019 et 2025**, majoritairement en raison de la dynamique des bases, confortée par 2 augmentations de 5% des taux sur la TFPB (en 2021 et 2023). Elles sont majoritairement composées des impôts directs, cf focus infra).
- Les dotations de l'Etat, qui pèsent pour **20%** de ces recettes et qui ont augmenté de près de **27% sur la période** (malgré la suppression de la compensation d'exonération sur la TH, réintégrée dans le coefficient correcteur de la TFPB). Il s'agit essentiellement de la DGF et des subventions de la CAF.
- Les produits de services enfin, qui représentent environ 13% du total des recettes, en augmentation constante **depuis 2019 (+47%)**. Les redevances et droits des services périscolaires représentent la quasi-totalité de ces produits de services (96%) et ont été **multiplié par 2 entre 2019 et 2025**, là encore en raison d'une croissance de la population.



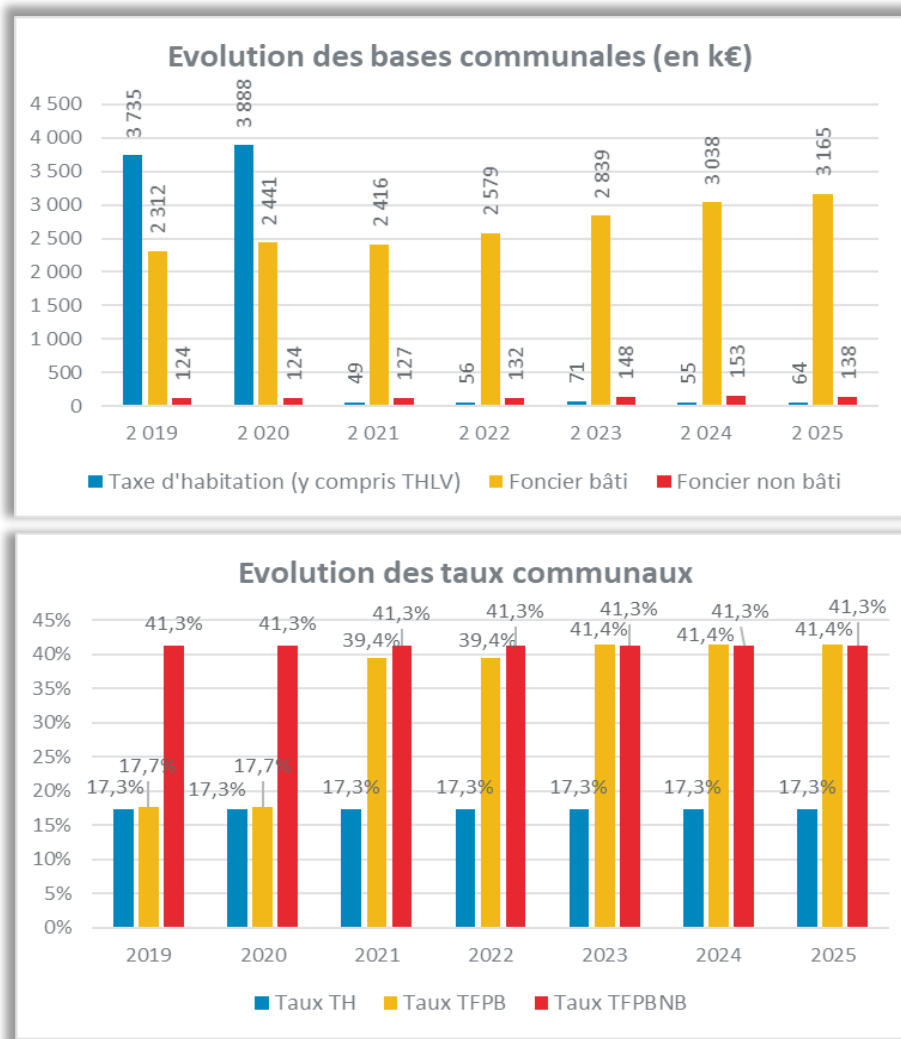
Les recettes fiscales de Nouvoitou ont augmenté de **+39%** entre 2019 et 2025, soit **+6,5%** par an en moyenne.

La fiscalité directe issue des trois taxes locales (TH, TFPB, TFPNB) a évolué de **+52,5% sur la période**, soit **+8,75%** par an en moyenne. Elle représentait près des $\frac{3}{4}$ des recettes fiscales de la commune en 2025.

La même année, **15%** des recettes fiscales étaient issues de la DSC (dotation de solidarité communautaire) reversée par Rennes Métropole, soit environ 356,5k€. Ces enveloppes intégrant systématiquement des ratios à l'habitant calculés chaque année, la forte dynamique de la population explique la croissance de cette ressource.

Le reste des recettes étant majoritairement réparti entre :

1. La taxe de publicité foncière, pour 111 k€/an en moyenne. Après un pic entre 2022 et 2023, cette recette tend à la baisse depuis, probablement en raison de l'augmentation des taux freinant l'activité immobilière.
2. La taxe sur les pylônes électriques, pour 71 k€ en 2025 après une hausse moyenne de près de 5% par an.
3. Le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), pour 58 k€ en 2025 après une hausse moyenne de près de 3% par an (là encore en raison d'une répartition intégrant des ratios à l'habitant)



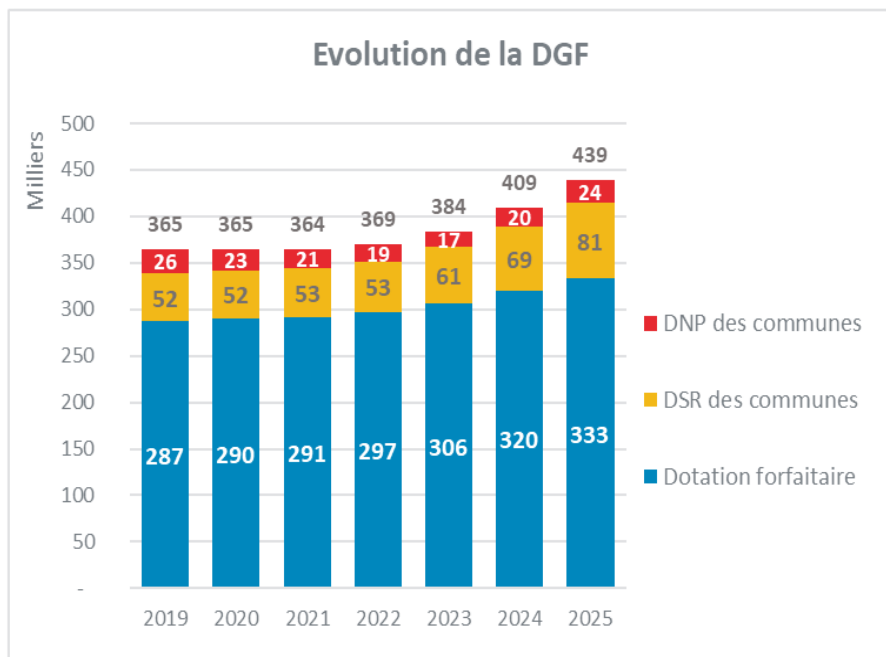
Entre 2019 et 2025, la commune de Nouvoitou a procédé à 2 augmentations de taux :

- Une augmentation en 2021 (parallèlement à la récupération du taux départemental de TFPB), passant ainsi d'une valeur de référence 37,55% à 39,4%, soit une augmentation « réelle » de +5%*
- Une nouvelle augmentation de +5% sur la part de TFPB en 2023

**Attention : la croissance du taux de TFPB entre 2020 et 2021 est la résultante de la compensation par l'Etat de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, via l'octroi de la part départementale du taux de TFPB.*

Les bases de la TFPB ont évolué de **+37% entre 2019 et 2025** (soit +5,4% en moyenne), ce qui témoigne d'une importante dynamique « physique » d'évolution.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit toutefois par une quasi disparition des bases de taxe d'habitation, les résidences secondaires ne représentant qu'une fraction très minimes des logements sur la commune.

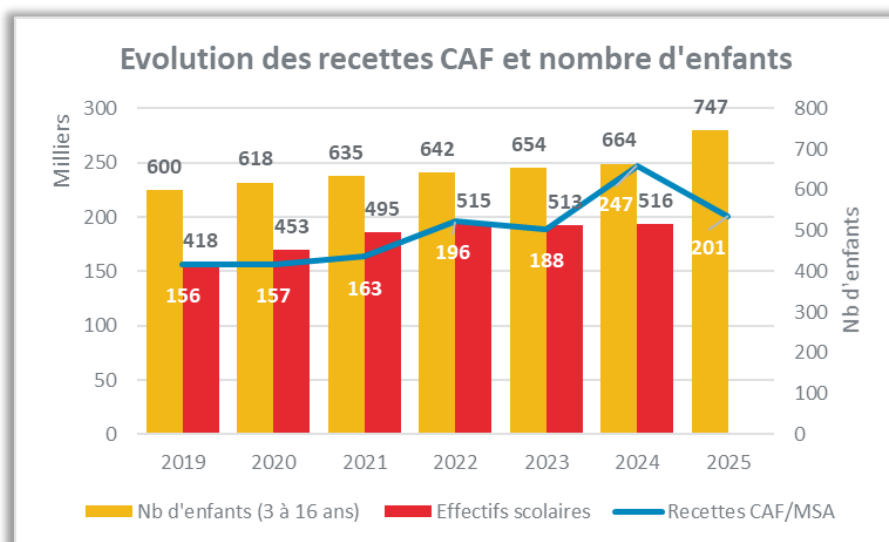


La DGF totale de la commune de Nouvoitou a augmenté de **+20,38%** entre 2019 et 2025 (+74,3 k€), dont la croissance est principalement identifiée à partir de 2023.

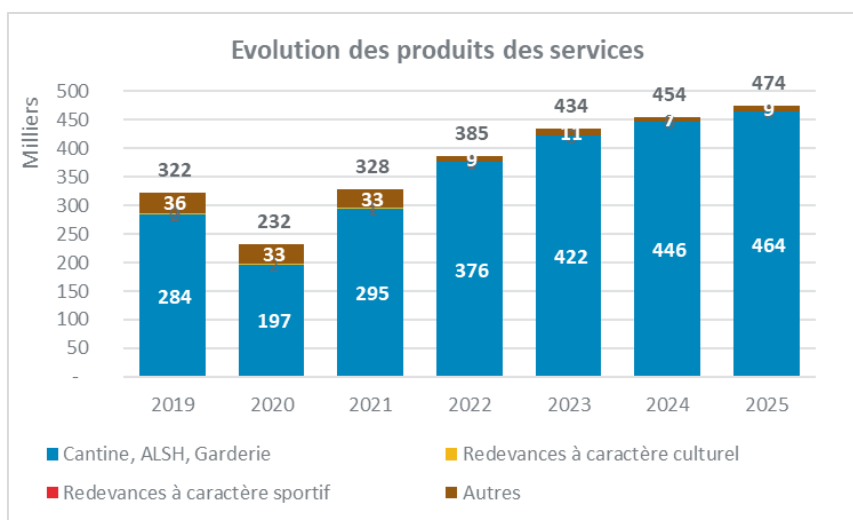
Cette variation s'explique surtout par l'augmentation de la population DGF de référence (l'intégralité des ratios de calcul de la DGF étant rapportés à la population), comme en témoigne la dotation forfaitaire, principale enveloppe impactée par cette dynamique.

La dotation forfaitaire représente d'ailleurs $\frac{3}{4}$ de la DGF totale dans le cas d'espèce.

La dotation de solidarité rurale constitue (avec la dotation de solidarité urbaine, non perçue par la commune) la principale enveloppe dite « de péréquation » intégrant des critères de ressources. La dynamique nationale tend d'ailleurs à réduire l'enveloppe allouée au titre de la dotation forfaitaire au bénéfice de cette enveloppe de péréquation, qui a pu évoluer sur la commune, toujours en lien avec la population.



Les recettes CAF (200 k€ en 2025) constituent **20%** des dotations perçues par la commune. Ces recettes sont à mettre en parallèle avec l'augmentation du nombre d'enfants sur la période 2019/2025, au même titre que celle des effectifs scolaires.



Les produits de services représentent environ **13%** du total des recettes réelles de fonctionnement, en augmentation constante **depuis 2019 (+47%)**.

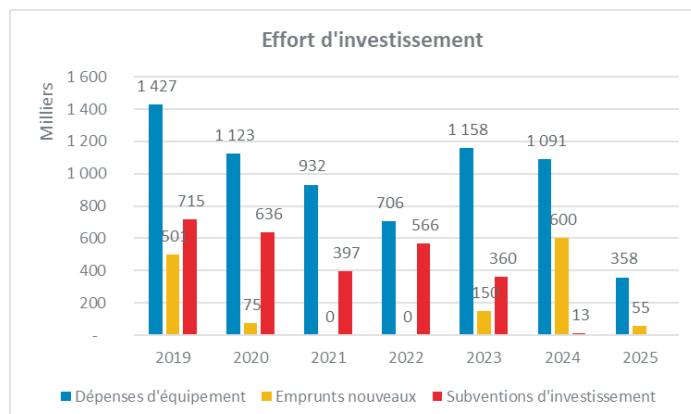
Les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignements représentaient en 2025 la quasi-totalité des produits de services et expliquent à eux seuls, cette augmentation (**multiplié par 2,2** en 6 ans seulement).

- Le reste des produits de fonctionnement est réparti entre les produits à caractère de loisirs (2%) et autres produits (2%).

Cette dynamique est à mettre en parallèle avec la croissance démographique que connaît la commune de Nouvoitou depuis plusieurs années, en particulier avec la croissance du nombre d'enfants.

L'INVESTISSEMENT ET L'ENDETTEMENT

L'EFFORT D'INVESTISSEMENT

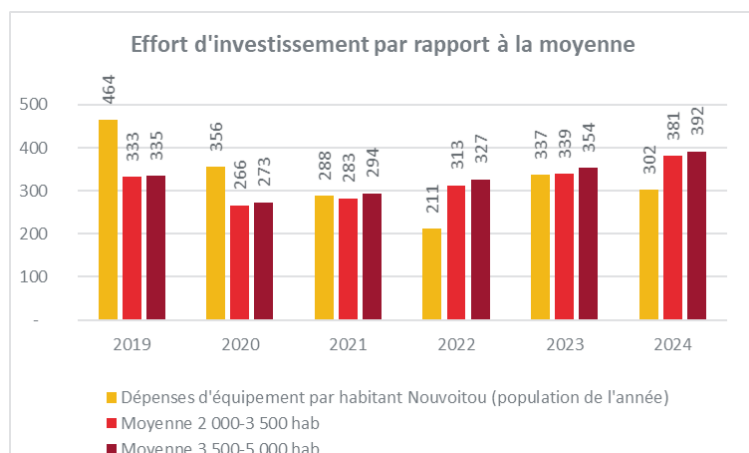


Entre 2019 et 2025, la commune a investi près de 6,8 M€, soit 971 k€/an en moyenne.

S'agissant du plan de financement de ces investissements, on note :

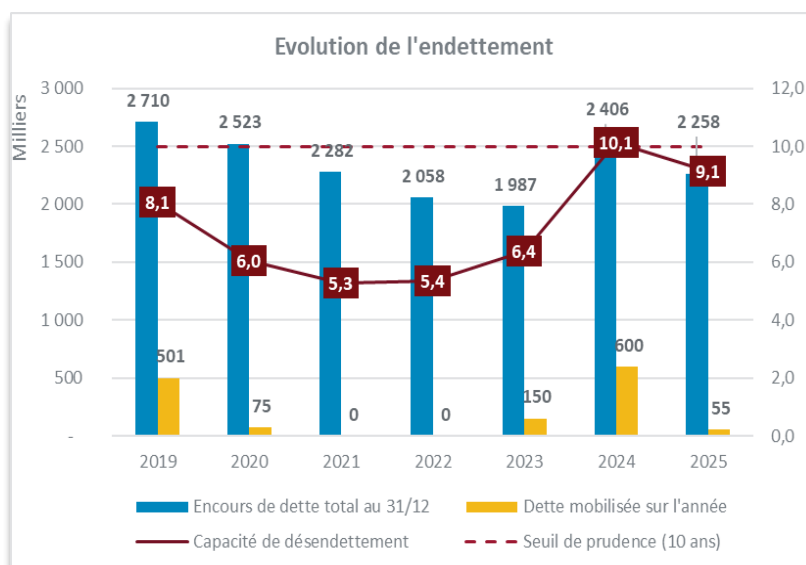
1. un très fort taux de subventionnement (**47%** en moyenne sur la période étudiée, et même plus si l'on intègre à cette analyse le FCTVA perçu)
2. ...mais une quote-part d'autofinancement réduite (**12%** du programme d'investissement a pu être financé par la CAF nette dégagée)
3. ...il en résulte une mobilisation bancaire de **1,4 M€** au total sur cette période (notamment en 2019 et en 2024).

Financement des investissements	CUMUL du 01.01.2019 au 31.12.2025	
	D	R
Dépenses d'équipement	6 795 309	
CAF nette (positive)		798 828
Produits de cessions		415 161
Subventions		3 194 461
Autres recettes hors dette		1 104 569
Emprunts		1 381 810
Variation du FDR (positive)	99 519	
Variation du FDR (négative)		0



Rapporté à la population, l'effort d'investissement ressort toutefois légèrement inférieur aux moyennes de strate (**293 € contre 330 € en moyenne**). Ce chiffre est toutefois à prendre avec prudence : la forte croissance de la population de Nouvoitou tend à minorer le ratio moyen sur la période autour de **20 €/hab.**

UN ENCOURS DE DETTE STABILISE EN VALEUR, UNE TENSION SUR LE FONDS DE ROULEMENT



Un endettement à surveiller

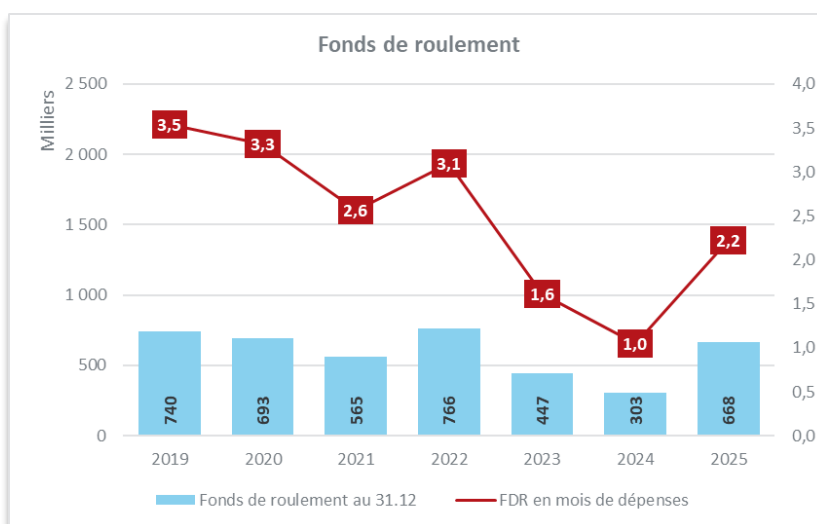
L'encours de la dette a globalement diminué en valeur absolue entre 2019 et 2025 (-16,7%) malgré les emprunts nouveaux souscrits sur la période.

- La capacité de désendettement demeure globalement sous le seuil de prudence des 10 ans, excepté en 2024 (après un emprunt nouveau de 600 k€ et une baisse de la CAF brute la même année)
- Bien que l'on constate une diminution de l'encours de dette en 2025 (596€/hab.), il s'établissait à 666€/hab. en 2024. contre 703€/hab. pour la moyenne de strate; avec une CAF brute (66€/hab.) nettement inférieure à la moyenne de strate (217€/hab.) la même année.

Un fond de roulement qui ne permet pas d'anticiper le financement de nouveaux investissements.

Après une forte consommation entre 2022 et 2024, le fonds de roulement est retourné à son niveau initial en 2025 par une réduction de l'effort d'équipement en fin de mandat

Il s'établit autour de 2 mois de dépenses de fonctionnement : ce qui constitue selon nous un seuil de prudence, limitant la capacité de la commune à piocher dans cette réserve pour apporter un autofinancement supplémentaire à ses investissements futurs.



UNE DETTE GLOBALEMENT SANS RISQUE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 257 106,13					203 692,91	74 080,55	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 257 106,13					203 692,91	74 080,55	0,00
43 - MON503705EUR/0504047/001/1		0,00	A-1	141 928,19	1,67	F		2,023	70 388,67	8 099,36	0,00
45 - 00042118828		0,00	A-1	31 434,22	0,67	R	EURIBOR	1,646	40 463,10	2 348,30	0,00
46 - 5145384		0,00	A-1	136 132,62	15,83	F		1,445	7 511,81	2 031,11	0,00
47 - 5145383		0,00	A-1	133 734,93	18,42	R		1,946	7 228,92	5 530,12	0,00
66231-5194406		0,00	A-1	687 023,46	22,67	R		3,028	19 959,12	23 390,95	0,00
CAF JEUN2025		0,00	A-1	54 800,00	9,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00
MIN548779EUR/0551532/001/1		0,00	A-1	727 835,95	23,58	F		3,951	17 820,97	30 226,35	0,00
MON529344EUR		0,00	A-1	306 716,76	9,00	F		0,768	32 820,32	2 454,36	0,00
PRET CAF		0,00	A-1	37 500,00	4,83	F		0,000	7 500,00	0,00	0,00

- Tous les emprunts sont classés A1 sur la charte de Gissler : ils sont donc considérés sans risque.
- Parmi le stock de dette à date, on note cependant que 2 emprunts arriveront à échéance entre 2026 et 2027, permettant par la même occasion à la commune de récupérer **120 k€ de CAF nette** soit **3,3%** des RRF.

METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Fiabilisation de l'atterrissage 2026

- Travaux avec les services à partir du budget primitif et des réalisations effectivement pressenties en l'état des connaissances de la collectivité

Projection prospective des charges

- Sur le plan RH, prise en compte du caractère exceptionnel de l'exercice 2026
- Identification du « point de départ récurrent » des postes avec une forte cyclicité
- Intégration d'hypothèses d'inflation sur les charges récurrente
- Prise en compte des hypothèses d'évolution des effectifs scolaires

Projection prospective des ressources

- Hypothèses prudentes mais documentées sur les ressources fiscales et la DGF (perspectives d'évolution du nombre d'habitants en tant compte d'une hypothèse de production et livraison de 56 logements par an
- Tarification des services : maintien d'une politique d'ajustement tarifaire en lien avec l'inflation subie sur les charges, ainsi que l'évolution des effectifs scolaires

Equilibres financiers en prospective

- Reconstruction d'un niveau d'épargne nette autour de 7% des recettes de fonctionnement (250 k€)
- Préservation d'un fonds de roulement minimum de 500 k€
- Mesure de la capacité à investir de la collectivité tenant compte de ces équilibres

Identification des marges de manœuvre à mobiliser pour garantir les principes d'équilibre fixés

- Analyse portant sur des économies de charges ciblées
- Adaptation sur la fiscalité le cas échéant

LA PREVISION D'ATTERRISSAGE 2026 EN FONCTIONNEMENT

La projection des comptes 2026 fait état d'une situation significativement dégradée par rapport à 2025.

Cette évolution résulte d'une progression très rapide des charges (+314 k€ soit +9%) insuffisamment financée dès le vote du budget (+32 k€ sur les ressources, soit +1%).

Plan de compte	CA	CA	Prosp.
M57	2024	2025	2026
Charges de fonctionnement	3 701 013 €	3 532 055 €	3 846 176 €
Charges réelles de fonctionnement	3 286 030 €	3 407 853 €	3 723 096 €
011 - Charges à caractère général	760 275 €	752 581 €	788 203 €
012 - Charges de personnel	2 068 629 €	2 190 395 €	2 415 950 €
014 - Atténuations de produits	70 502 €	70 502 €	70 600 €
65 - Autres charges de gestion courante	314 818 €	317 225 €	379 843 €
66 - Charges financières	71 807 €	74 878 €	67 500 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	2 272 €	1 000 €
Dépenses d'ordre	414 983 €	124 202 €	123 080 €
Recettes de fonctionnement	3 815 505 €	3 658 651 €	3 690 438 €
Produits réels de fonctionnement	3 704 367 €	3 658 651 €	3 690 438 €
013 - Atténuations de charges	47 951 €	49 368 €	70 000 €
70 - Produits des services	454 101 €	474 053 €	498 050 €
72 - Travaux en régie	- €	- €	- €
73 - Impôts et taxes	2 265 584 €	2 292 977 €	2 309 286 €
74 - Dotations et participations	720 398 €	725 982 €	745 402 €
75 - Autres produits de gestion courante	34 907 €	101 450 €	67 700 €
76 - Produits financiers	7 €	7 €	- €
77 - Produits exceptionnels	181 338 €	14 761 €	- €
78 - Reprises de provisions	82 €	53 €	- €
Recettes d'ordre	111 137 €	- €	- €
Résultat de fonctionnement de l'année	114 492 €	126 596 €	- 155 738 €
#002	364 003 €	217 995 €	244 590 €
Résultat de fonctionnement y.c. reports	478 495 €	344 590 €	88 852 €

Le bilan de cette équation implique mécaniquement un résultat de fonctionnement déficitaire et des ratios d'épargne négatifs.

Les travaux menés conjointement avec les services font état d'une projection à la hausse de la masse salariale en 2026 en raison :

- de créations de postes
- de remplacements sur des arrêts ou congés maternité (effet « doublon » dans les effectifs payés)
- dans une moindre mesure, des avancements de carrière et de l'impact de la revalorisation du taux CNRACL

En tout état de cause, la collectivité devra dégager des marges de manœuvre dès 2027 pour résorber cette situation, de sorte à maintenir des services publics de qualité pour ses habitants et pouvoir mettre en œuvre une politique d'investissement ciblée sur des besoins réels.

LES HYPOTHESES EN TERMES DE PROJECTION DES RESSOURCES HUMAINES

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Augmentation de cotisations		26 843 €	52 040 €	77 238 €	77 238 €	77 238 €	77 238 €	77 238 €	77 238 €
Hausse CNRACL		25 197 €	50 395 €	75 592 €	75 592 €	75 592 €	75 592 €	75 592 €	75 592 €
Cotisation IRCANTEC		415 €	415 €	415 €	415 €	415 €	415 €	415 €	415 €
Cotisation mobilité Régional et rural		1 230 €	1 230 €	1 230 €	1 230 €	1 230 €	1 230 €	1 230 €	1 230 €
Remplacements, renforts et création de poste		104 028 €	20 849 €	20 849 €	20 849 €	20 849 €	20 849 €	20 849 €	20 849 €
ATSEM (remplacement congé maternité et congé parental)		32 733 €	32 733 €	32 733 €	32 733 €	32 733 €	32 733 €	32 733 €	32 733 €
Responsable extrascolaire en congé maternité		30 474 €	30 474 €	30 474 €	30 474 €	30 474 €	30 474 €	30 474 €	30 474 €
Création poste chef service espace verts 10 mois en 2026)		37 355 €	44 826 €	44 826 €	44 826 €	44 826 €	44 826 €	44 826 €	44 826 €
Assistante communication sur 1 an à mi-temps		17 772 €	17 772 €	17 772 €	17 772 €	17 772 €	17 772 €	17 772 €	17 772 €
Responsable informatique (1 an, 25%)		15 750 €	non reconduit						
Responsable RPE (augmentation temps de travail)		7 444 €	7 444 €	7 444 €	7 444 €	7 444 €	7 444 €	7 444 €	7 444 €
Départ en retraite agent de maintenance bâtiment (1er août)		remplacement							
2 animateurs en moins (1,5 ETP)		- 12 500 €	- 37 500 €	- 37 500 €	- 37 500 €	- 37 500 €	- 37 500 €	- 37 500 €	- 37 500 €
1 ATSEM en moins (septembre 2026)		- 11 667 €	- 35 000 €	- 35 000 €	- 35 000 €	- 35 000 €	- 35 000 €	- 35 000 €	- 35 000 €
Promotion responsable service éducation (C à B)			100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Suppression poste responsable périscolaire (septembre 2026)		- 13 333 €	- 40 000 €	- 40 000 €	- 40 000 €	- 40 000 €	- 40 000 €	- 40 000 €	- 40 000 €
Avancements de grade		290 €	290 €	290 €	290 €	290 €	290 €	290 €	290 €
Total augmentations prévues		131 161 €	73 179 €	98 377 €	98 377 €	98 377 €	98 377 €	98 377 €	98 377 €
Masse salariale 2025	2 190 395 €	2 190 395 €	2 190 395 €	2 190 395 €	2 190 395 €	2 190 395 €	2 190 395 €	2 190 395 €	2 190 395 €
Solde		94 394 €							
BP 2026		2 415 950 €							

	Année	1	2	3	4	5	6	7
Hypothèses de travail en prospective (€ constant sans avancement et sans hausse du point d'indice	2 415 950 €	2 357 968 €	2 383 166 €	2 383 166 €	2 383 166 €	2 383 166 €	2 383 166 €	2 383 166 €
GVT annuel 1.50%	hypothèse basse pour effet Noria							

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
012 revalorisé et retenu dans la prospective	2 415 950 €	2 393 338 €	2 455 197 €	2 492 025 €	2 529 406 €	2 567 347 €	2 605 857 €	2 644 945 €

Nouveaux arbitrages

Hypothèse de travail : maintien en prospective de congés pour motif familial, faisant partie intégrante de la vie « normale » d'une collectivité »

HYPOTHESES FISCALES

Le territoire communal fait l'objet d'une forte dynamique démographique, amenée à se maintenir en raison d'une hypothèse de construction de 56 logements par an.

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Logements sociaux	14	14	14	14	14	14	14
Logements accession à la propriété	8	9	8	8	8	8	8
Logements régulés	12	11	11	11	11	11	11
Logements libres	22	22	23	23	23	23	23
Total nouveaux logements	56	56	56	56	56	56	56
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Nouveaux logements à taux plein			42	84	126	168	210
Logements exonérés 15 ans	14	28	42	56	70	84	98
Nouveaux logements avec abattement 40%	42	84	84	84	84	84	84
Cumulé	56	112	168	224	280	336	392
Vérif	-	-	-	-	-	-	-
TFB	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Base nette	3 222 000 €	3 387 798 €	3 477 269 €	3 570 252 €	3 666 853 €	3 767 178 €	3 871 338 €
Variation totale N-1		5,15%	2,64%	2,67%	2,71%	2,74%	2,76%
Evolution légale cumulée sur bases 2026		64 440 €	65 729 €	67 043 €	68 384 €	69 752 €	71 147 €
Evolution physique cumulée sur bases 2026		101 358 €	189 540 €	281 209 €	376 469 €	475 426 €	578 191 €
Taux	41,40%	41,40%	41,40%	41,40%	41,40%	41,40%	41,40%
Produit avant CoCo	1 333 908 €	1 402 549 €	1 439 589 €	1 478 084 €	1 518 077 €	1 559 612 €	1 602 734 €
Effet du CoCo	322 609 €	339 210 €	348 168 €	357 478 €	367 151 €	377 196 €	387 625 €
Produit	1 656 517 €	1 741 758 €	1 787 758 €	1 835 563 €	1 885 228 €	1 936 808 €	1 990 359 €

Cette production de logement alimentera l'évolution « physique » des bases fiscales, adossée à l'évolution « légale » indexée sur l'inflation (hypothèse **+2% par an** dans la modélisation)

HYPOTHESES SUR LES DOTATIONS

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Population INSEE actuelle retenue dans les fichiers DGF (3 911 sur le site de l'INSEE)	3791	3791	3791	3791	3791	3791	3791	
Population DGF actuelle	3818	3818	3818	3818	3818	3818	3818	
Estimation nb nouveaux habitants	112	224	336	448	560	672	784	
Pop DGF de référence	3930	4042	4154	4266	4378	4490	4602	
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Dotation forfaitaire / hab	89,48	87,69	85,93	84,22	82,53	80,88	79,26	-2%
DSR / hab	24,56	24,32	24,07	23,83	23,59	23,36	23,12	-1%
DNP / hab	7,63	7,56	7,48	7,41	7,33	7,26	7,19	-1%
Total dotation / hab	121,67	119,56	117,49	115,45	113,46	111,50	109,57	
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Dotation forfaitaire	341 627	354 437	356 973	359 265	361 324	363 156	364 770	
DSR	93 774	98 283	99 996	101 665	103 291	104 874	106 415	
DNP	29 146	30 547	31 080	31 599	32 104	32 596	33 075	
Total DGF	464 547	483 267	488 049	492 529	496 719	500 626	504 261	

Pour ces travaux, il a été retenu une hypothèse de 2 nouveaux habitants par logement produit (soit **+112 nouveaux habitants par an**). Chaque nouvel habitant participera à l'évolution des ressources de la commune par les dotations versées par l'Etat.

En l'état de la trajectoire connue sur ces dotations (enveloppe normée), les montants versés en €/habitant tendent à être réduits chaque année. Une décote a donc été retenue en prospective.

L'augmentation de la population permettrait, à terme, de garantir un montant perçu au moins égal au montant 2026.

CONSEQUENCES SUR LA PROSPECTIVE (FONCTIONNEMENT)

	Plan de compte	CA	CA	Prosp.	Prosp.	Prosp.	Prosp.	Prosp.	Prosp.	Prosp.
	M57	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Charges de fonctionnement		3 701 013 €	3 532 055 €	3 846 176 €	3 831 992 €	3 910 562 €	3 959 956 €	4 011 049 €	4 064 759 €	4 119 034 €
Charges réelles de fonctionnement		3 286 030 €	3 407 853 €	3 723 096 €	3 708 912 €	3 787 482 €	3 836 876 €	3 887 969 €	3 941 679 €	3 995 954 €
011 - Charges à caractère général		760 275 €	752 581 €	788 203 €	771 489 €	786 918 €	802 657 €	818 710 €	835 084 €	851 786 €
012 - Charges de personnel		2 068 629 €	2 190 395 €	2 415 950 €	2 393 338 €	2 455 197 €	2 492 025 €	2 529 406 €	2 567 347 €	2 605 857 €
014 - Atténuations de produits		70 502 €	70 502 €	70 600 €	70 600 €	70 600 €	70 600 €	70 600 €	70 600 €	70 600 €
65 - Autres charges de gestion courante		314 818 €	317 225 €	379 843 €	388 204 €	388 204 €	388 204 €	388 204 €	388 204 €	388 204 €
66 - Charges financières		71 807 €	74 878 €	67 500 €	84 282 €	85 563 €	82 390 €	80 050 €	79 445 €	78 507 €
67 - Charges exceptionnelles		- €	2 272 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Dépenses d'ordre		414 983 €	124 202 €	123 080 €	123 080 €	123 080 €	123 080 €	123 080 €	123 080 €	123 080 €
Recettes de fonctionnement		3 815 505 €	3 658 651 €	3 690 438 €	4 145 572 €	4 158 591 €	4 210 904 €	4 265 964 €	4 318 176 €	4 384 012 €
Produits réels de fonctionnement		3 704 367 €	3 658 651 €	3 690 438 €	4 145 572 €	4 158 591 €	4 210 904 €	4 265 964 €	4 318 176 €	4 384 012 €
013 - Atténuations de charges		47 951 €	49 368 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
70 - Produits des services		454 101 €	474 053 €	498 050 €	475 375 €	483 992 €	492 780 €	501 745 €	510 889 €	520 216 €
72 - Travaux en régie		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
73 - Impôts et taxes		2 265 584 €	2 292 977 €	2 309 286 €	2 383 854 €	2 429 361 €	2 476 847 €	2 526 360 €	2 577 951 €	2 631 670 €
74 - Dotations et participations		720 398 €	725 982 €	745 402 €	757 715 €	761 709 €	765 421 €	768 860 €	772 036 €	774 957 €
75 - Autres produits de gestion courante		34 907 €	101 450 €	67 700 €	67 700 €	67 700 €	67 700 €	67 700 €	67 700 €	67 700 €
76 - Produits financiers		7 €	7 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels		181 338 €	14 761 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
78 - Reprises de provisions		82 €	53 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Besoin de financement pour CAF nette >0					140 927 €	95 830 €	88 156 €	81 299 €	69 600 €	69 469 €
Besoin de financement supplémentaire pour CAF nette >250 k€ (7%des RRF 2025)					250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Total besoin de financement en fonctionnement					390 927 €	345 830 €	338 156 €	331 299 €	319 600 €	319 469 €
Recettes d'ordre		111 137 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat de fonctionnement de l'année		114 492 €	126 596 €	155 738 €	313 579 €	248 029 €	250 948 €	254 915 €	253 417 €	264 978 €
#002		364 003 €	217 995 €	244 590 €	- €	313 579 €	222 343 €	164 802 €	166 300 €	154 739 €
Résultat de fonctionnement y.c. reports		478 495 €	344 590 €	88 852 €	313 579 €	561 608 €	473 291 €	419 717 €	419 717 €	419 717 €

CONSEQUENCES SUR LA PROSPECTIVE (INVESTISSEMENT)

	Plan de compte	CA	CA	Prosp.	Prosp.	Prosp.	Prosp.	Prosp.	Prosp.	Prosp.
	M57	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Dépenses d'investissement		1 396 299 €	561 548 €	1 808 000 €	546 659 €	621 109 €	624 028 €	627 995 €	626 497 €	638 058 €
Dépenses réelles d'investissement		1 272 043 €	561 548 €	1 808 000 €	546 659 €	621 109 €	624 028 €	627 995 €	626 497 €	638 058 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		181 269 €	203 159 €	208 000 €	186 659 €	121 109 €	124 028 €	127 995 €	126 497 €	138 058 €
204 - Subventions d'équipement versées		847 €	10 948 €	- €						
20 - Immobilisations incorporelles		14 031 €	28 307 €							
21 - Immobilisations corporelles		69 127 €	82 603 €							
23 - Immobilisations en cours		1 006 771 €	236 532 €	1 600 000 €	360 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Dépenses d'ordre		124 255 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Recettes d'investissement		1 137 974 €	799 817 €	1 386 970 €	642 022 €	446 174 €	299 986 €	373 080 €	373 080 €	373 080 €
Recettes réelles d'investissement		709 873 €	675 615 €	1 263 890 €	518 942 €	323 094 €	176 906 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		94 262 €	111 693 €	183 540 €	49 972 €	223 094 €	50 196 €	69 717 €	69 717 €	69 717 €
13 - Subventions d'investissement		12 929 €	508 761 €	580 350 €	274 072 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		600 000 €	55 161 €	500 000 €	194 898 €	- €	26 709 €	80 283 €	80 283 €	80 283 €
Recettes d'ordre		428 101 €	124 202 €	123 080 €	123 080 €	123 080 €	123 080 €	123 080 €	123 080 €	123 080 €
Résultat d'investissement de l'année		- 258 324 €	238 269 €	- 421 030 €	95 363 €	- 174 934 €	- 324 043 €	- 254 915 €	- 253 417 €	- 264 978 €
#001		- 23 208 €	- 175 532 €	323 237 €	2 207 €	186 421 €	11 487 €	26 709 €	80 283 €	80 283 €
#1068		106 000 €	260 500 €	100 000 €	88 852 €	- €	339 265 €	308 489 €	253 417 €	264 978 €
Résultat d'investissement y.c. reports		- 175 532 €	323 237 €	2 207 €	186 421 €	11 487 €	26 709 €	80 283 €	80 283 €	80 283 €
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Variation du fonds de roulement		- 143 833 €	364 865 €	- 576 768 €	408 942 €	73 094 €	- 73 094 €	- €	- €	- €
Résultats reportés		446 795 €	302 962 €	667 826 €	91 058 €	500 000 €	573 094 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Fonds de roulement au 31/12		302 962 €	667 827 €	91 058 €	500 000 €	573 094 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Encours de dette au 31/12		2 405 702 €	2 257 704 €	2 549 704 €	2 557 943 €	2 436 835 €	2 339 516 €	2 291 804 €	2 245 590 €	2 187 815 €
Vérif		0,00 €	- €	0,60 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
CAF brute			247 377 €	- 32 658 €	436 659 €	371 109 €	374 028 €	377 995 €	376 497 €	388 058 €
CAF nette			44 218 €	- 240 658 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Capacité de désendettement			9,13	-78,07	5,86	6,57	6,25	6,06	5,96	5,64

Atteindre une épargne nette de **250 k€** permet de sécuriser les indicateurs financiers de la commune à long terme, et d'envisager le maintien d'une politique d'investissement à hauteur de près de **500 k€TTC / an** en moyenne. Le niveau d'épargne dégagé permettrait de conserver un niveau d'endettement très soutenable (capacité de désendettement autour de 6 ans)

Pour ce faire, en l'état de la modélisation, la collectivité doit reconstituer près de 350 k€ de marges de manœuvre dès 2027.

Marges de manœuvre à dégager → (tenant déjà compte de suppressions de postes sur le périscolaire)



Reconstitution d'une épargne nette strictement positive

Effort supplémentaire pour cibler une épargne nette autour de 7% des RRF

Conséquence « brute » sur la fiscalité :

Taxe foncière 2026 avant Coco	1 333 908 €
Besoin de financement de la simulation	350 000 €
Taxe foncière cible	1 683 908 €
Soit augmentation de	
	26%
Taux cible communal	52,3%
Complément de taux par rapport à 2026	10,9%
Pour mémoire, taux plafond :	107,97%
Pour mémoire, taux métropolitain	1,96%
Taux consolidé avant	43,36%
Taux consolidé après	54,22%

Impact pour une habitation moyenne
218 €

